

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140220-2014_B121-DE
Date de télétransmission : 26/02/2014
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B121

OBJET : Promotion du territoire - Attribution d'une subvention à l'Association "Art-tension"

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Georges CRISTIANI donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 20 FEVRIER 2014

Rapporteur : Georges CRISTIANI

Thématique : Promotion du Territoire

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association « Art-tension »

Décision du Bureau

Le présent rapport concerne une demande de subvention de 15 000 euros de l'association « Art-tension » pour l'organisation du 9^{ème} Salon Méditerranéen d'art (SM'ART) à laquelle il est proposé de répondre favorablement pour un montant de 5 000 euros.

Exposé des motifs :

L'association « Art-tension » est en charge de l'organisation du salon d'art contemporain « Sm'Art », réservé aux artistes professionnels inscrits à la Maison des Artistes. Le projet a pour but de faire découvrir l'art contemporain, la vidéo dans l'art, mais aussi les installations et grandes écoles d'arts. L'association établit des partenariats avec d'autres associations du Pays d'Aix : Gudgi, Fondation Vasarely, Fondation Ecureuil, Ecole des Beaux-Arts d'Aix, ICART, l'IEP-Science-Po et Happy-ART.

Le salon, dont la 9^{ème} édition se déroulera du 1er au 5 mai 2014 au parc Jourdan à Aix-en-Provence, attend plus de 18 000 visiteurs et 200 artistes/ exposants. L'entrée du Salon est payante (8 euros). 85% des entrées sont gratuites car offertes par les artistes, les sponsors, les partenaires institutionnels....Le salon permet de monter une immense galerie d'art et favoriser les rencontres avec des artistes professionnels. Cette édition 2014 innovera en mettant en place un Espace Designer de 300m2 ainsi qu'un plateau télé Sm'Art qui diffusera en direct 3 émissions quotidiennes retransmises sur le site internet du salon et en cours de négociation avec des télé régionales.

La subvention demandée à la Communauté du Pays d'Aix a pour but de participer aux frais suivants :

- Sécurité sur le site du Parc Jourdan ainsi que le gardiennage (jour et nuit) du 18 avril au 10 mai ;
- Accueil des invités (stand mis à disposition)
- Frais liés au fonctionnement de la protection et de la sécurité : installation d'un poste de secours, ligne téléphonique Orange obligatoire, extincteurs etc...

La participation de la Communauté à ce salon permettra de valoriser la création artistique des artistes du Pays d'Aix mais aussi profiter du rayonnement médiatique de ce salon via les nombreux médias sur place.

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2014-00361	Association «Art-tension »	Vie Associative / évènementiel	5000€	442 180€	15 000€	5000 €	non

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Promotion du Territoire en date du 30 janvier 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention de 5 000€ à l'Association «Art-tension » ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

OBJET : Promotion du territoire - Attribution d'une subvention à l'Association "Art-tension"

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

25 FEV. 2014